

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 7 mars 2011 portant dissolution de la brigade territoriale  
du Mans-Cavaignac (Sarthe)**

NOR : IOCJ1100286A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale du Mans-Cavaignac (Sarthe) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Connerré et de Saint-Mars-la-Brière (Sarthe) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Connerré et de Saint-Mars-la-Brière exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de la gendarmerie nationale :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Connerré</b>	Ardenay-sur-Mérize Le Breil-sur-Mérize Connerré Lombron Nuillé-le-Jalais Saint-Célerin Soultré Surfonds Thorigné-sur-Dué	Ardenay-sur-Mérize Le Breil-sur-Mérize Connerré Lombron <b>Montfort-le-Gesnois</b> Nuillé-le-Jalais Saint-Célerin Soultré Surfonds Thorigné-sur-Dué
<b>Le Mans-Cavaignac</b>	<b>Allonnes</b> <b>Coulaines</b> <b>Le Mans</b> <b>Yvré-l'Évêque</b>	<b>(dissolution)</b>
<b>Saint-Mars-la-Brière</b>	Champagné Fatines <b>Montfort-le-Gesnois</b> Saint-Mars-la-Brière	<b>Allonnes</b> Champagné <b>Coulaines</b> Fatines <b>Le Mans</b> Saint-Mars-la-Brière <b>Yvré-l'Évêque</b>